

A l'attention des élèves de CAP 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années Métiers de la Coiffure

**TENUE VESTIMENTAIRE**

« La tenue vestimentaire fait partie intégrante des outils pédagogiques dont l'élève doit se munir pour suivre correctement ses cours et participer activement à sa formation. Le langage, la posture et le savoir-être ainsi que la tenue professionnelle / vestimentaire, font partie des indicateurs d'évaluation » (extrait du référentiel).

Il est donc demandé aux élèves de CAP 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années Métiers de la Coiffure de venir en tenue professionnelle au lycée tous les jours de la semaine ainsi que pour les cours de matières générales. **Les chaussures de type baskets sont interdites ainsi que les jeans de couleur bleue. Un tee-shirt de la section est compris dans le trousseau de rentrée et une journée sera déterminée en fonction de l'emploi du temps pour le mettre. Ce jour sera précisé par le professeur principal.**

Les élèves doivent également être en tenue professionnelle pour les CCF (examens dans l'établissement scolaire), les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP), lors de l'accueil d'intervenants extérieurs et pour les missions événementielles auxquelles ils participeront dans le cadre de la formation (tee-shirt de la section).

Cette tenue professionnelle doit être « adaptée, soignée et neutre ».

- Pour les garçons : un **pantalon noir** et des **chaussures de style ville**.
- Pour les filles : une **jupe noire ou un pantalon noir** et des **chaussures de ville** (ballerines, bottes,...).  
Si port de legging, adopter une tunique longue, qui couvrira jusqu'au milieu des cuisses.

La taille de votre enfant pour le tee-shirt de la section sera prise début septembre. **Ce tee-shirt sera délivré une seule fois en 1<sup>ère</sup> année et sera conservé pour la 2<sup>ème</sup> année.**

Enfin, cette tenue professionnelle sera évaluée toutes les semaines, dans son ensemble et dans le contexte ; la note finale sera prise en compte dans la moyenne semestrielle. **Si non respect de cette tenue, un mot sera notifié sur le carnet de liaison et un avertissement sera donné à partir de la 3<sup>ème</sup> notification.**

Directeur adjoint : M. F. Marchat

Directrice déléguée aux formations P. & T. : Mme E. Chambon

L'ensemble des équipes pédagogiques

**COUPON REPONSE A REMETTRE AU PROFESSEUR PRINCIPAL LE JOUR DE LA RENTREE**

Objet : Tenue vestimentaire section Métiers de la coiffure (CAP 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années)

J'atteste avoir pris connaissance des consignes relatives à la tenue vestimentaire exigée.

Fait à ....., le .....

Elève	Responsable légal(e)
NOM, Prénom : .....	NOM, Prénom : .....
Classe : .....	Signature :
Signature :	